

de partie des habitants. Ce fut même d'un nom grec, *Atheneum* (1) que fut appelé le lieu où se tenait ce concours célèbre d'éloquence, institué par Caligula. Remarquons, comme une preuve que la langue grecque était parlée par une partie des habitants de Lyon, qu'on se disputait dans ce concours le prix des lettres grecques non moins que des lettres latines. Ce n'est que dans les guerres des divers compétiteurs à l'empire, guerres où Lyon a été plusieurs fois brûlée et dévastée, que cette colonie grecque a disparu et s'est fondue avec les Romains et les habitants du pays.

On ne peut opposer au sentiment que j'expose, le silence de César dans ses Commentaires. On sait que César a plutôt composé l'histoire de ses campagnes que la description des Gaules, et qu'il ne parle guère des divers lieux qu'autant qu'ils se sont trouvés sur son passage et qu'ils ont servi de base ou de but à ses expéditions militaires.

Mais faisons connaître maintenant les preuves assez nombreuses qui nous serviront à établir notre proposition de l'existence d'une colonie grecque à Lyon.

La première preuve est apportée par le P. Ménétrier (2). Ce sont les monnaies frappées à Lyon et portant le même revers que celles de Marseille et des autres colonies grecques de Gaule et d'Italie, c'est-à-dire un lion.

La seconde preuve est le choix que firent les chefs de l'Église primitive d'un prédicateur grec de naissance, pour apporter la foi à Lyon et y faire connaître le royaume de J.-C. Dans sa

c'est que, s'il en eut été le premier fondateur, il lui aurait donné un nom romain, le sien ou celui de quelque divinité, et non pas un nom celtique que peut-être il ne comprenait pas. » *Essai sur les noms d'hommes*, etc., tome II, p. 423.

(1) Ἀθηναιον.

(2) Dissertation troisième.